



PROCES-VERBAL
DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES
REPRESENTANTS DES ASSISTANTS MATERNELS ET
FAMILIAUX au CCPD
(Dépouillement votes par correspondance)

Réf : DGAS AB/n°

Basse-Terre, le 06 juillet 2020

ELECTION DES REPRESENTANTS DES ASSISTANTS MATERNELS
ET ASSISTANTS FAMILIAUX
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

SCRUTIN DU 06 JUILLET 2020
BASSE-TERRE

Le lundi 06 juillet 2020, à Basse-Terre ; La commission électorale instituée par l'arrêté du 10 juin 2020 du Président du Conseil Départemental de la Guadeloupe, s'est réunie dans les conditions prévues par le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment dans ses articles L421-6 et R42127 à R421-32 composée comme suit :

- Président : **Monsieur Jacques ANSELME**
- Secrétaire : **Mme Yvelle MARAGNES**
- Représentants des organisations syndicales :
Liste : **UTED-UGTG : Christine JACQUIN**
- Liste : **CGTG : Marie-Michelle BEAUBOIS**

A 9h38, le Président a publiquement déclaré le scrutin ouvert.

Les opérations de vote se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

A 13h48, le Président a déclaré le scrutin clos.

La commission électorale a procédé l'émargement au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- **NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS : 1049**
- **NOMBRE DE VOTANTS : 281**

Ont été recensées :

	Nombre total d'enveloppes
Acheminées par la poste	327
Doublons acheminées par la poste	44
Non acheminées par la poste	5
Doublons non acheminées par la poste	2

Nombre d'enveloppes recensées dans l'urne : 247

Puis, il a procédé au dépouillement des votes et ont été dénombrés :

	Nombre total de votes nuls
Les enveloppes de vote et/ou bulletins comportant une mention ou un signe distinctif ou contenant une liste dont l'électeur aurait adjoint, radié un ou des noms ou aurait modifié l'ordre de présentation des candidats	2
Les enveloppes contenant : plusieurs bulletins de vote, des bulletins de vote non fournis par le Département, des professions de foi.	5

- NOMBRE DE SUFFRAGES NULS : 40

	Nombre total de votes blancs
Les enveloppes de vote ne contenant aucun bulletin de vote	2

- NOMBRE DE SUFFRAGES BLANCS : 2

Le NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES est : 239

Ont obtenu :

Organisations syndicales	Nombre de voix obtenues
UTED-UGTG	147
CGTG	92

ATTRIBUTION DES SIEGES

1. Calcul du quotient électoral :

Attribution des sièges au quotient :

	Nombre de suffrages valablement exprimés		239	=	47,80
	Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	Soit	5		
UTED-UGTG	Nombre de voix obtenues		147	=	3,07
	quotient électoral	soit	47,80		
CGTG	Nombre de voix obtenues		92	=	1,92
	quotient électoral	soit	47,80		

Soit 4 Sièges attribués au quotient

Nombre de sièges restant à pouvoir à la plus forte moyenne : 1 siège

2. Attribution du premier siège à la plus forte moyenne :

UTED-UGTG	Nombre de voix obtenues		147	=	36,75
	Nombre de sièges obtenus + 1	soit	3+1		
CGTG	Nombre de voix obtenues		92	=	46
	Nombre de sièges obtenus + 1	soit	1+1		

Un siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste CGTG.

3. Répartition des sièges

a). Nombre total de sièges attribués à chaque liste :

Organisations syndicales	Nombre de sièges obtenus
UTED-UGTG	3
CGTG	2

b) Désignation des représentants titulaires

Organisations syndicales	Représentants titulaires
UTED-UGTG	Christine JACQUIN Yolaine BIRONIEN Isabelle ROZAS
CGTG	Marie-Michelle BEAUBOIS Félicienne RASPAIL

c). Désignation des représentants suppléants

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

ORGANISATION SYNDICALE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
UTED-UGTG	Christine JACQUIN Yolaine BIRONIEN Isabelle ROZAS	Roseline DJANOU-CURIER Maguy LAMBY Berthile BOURGUIGNON
CGTG	Marie-Michelle BEAUBOIS Félicienne RASPAIL	Josianne LYNCEE Renaud PASSAVE

Observations et réclamations : Madame RASPAIL a pour prénom Félicienne et sur le bulletin de vote il est porté Félicienne.

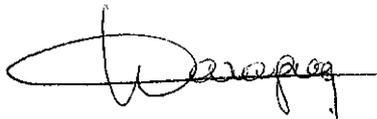
Aucune autre réclamation n'est enregistrée.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 06 juillet 2020, à 13h48, est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,
Jacques ANSELME



Le Secrétaire,
Yvelle MARAGNES



Les représentants des organisations syndicales,

JACQUIN Christine



BEAUBOIS Marie-Michelle

